



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 5 avril 2018

**GREOUX-LES-BAINS**

REPUBLICQUE FRANCAISE

Département  
des

**Alpes-de-Haute-  
Provence**

**Nombre de conseillers**

En exercice : 23

Présents : 15

Votants : 18

**Date de convocation**

30 mars 2018

L'an deux mille dix-huit, le cinq avril à neuf heures,  
Se sont réunis les membres du conseil municipal sous la présidence  
de Monsieur Paul AUDAN, Maire.

**Présents**

Mesdames Danielle CASALE, Dominique CENNI, Michèle COTTRET,  
Anita DELAUNAY, Marinette DURANDEU, Josette LAUVERGNIAT,  
Anne-Marie PERRON, Nicole VENTEUX.

Messieurs Paul AUDAN, Christian LOGIER, André LOZANO, Raymond  
MAZZOLENI, Jean-Pierre MONTOYA, Victor NAHOUM, Alain ROUX.

**Absents donnant pouvoir**

Madame Mirjam REINHARD à Monsieur André LOZANO, Madame  
Marie SOGODOGO à Madame Josette LAUVERGNIAT, Monsieur Jean-  
Pierre BAUX à Monsieur Christian LOGIER.

**Absents**

Mesdames Nicole VIDAL, Julie ROCCHIA.  
Messieurs Cyril MASQUIN, Jean-Paul OGIEZ, Philippe VIDAL.

**Secrétaire de séance**

Monsieur Raymond MAZZOLENI.

**OBJET** : Installation d'infrastructures de recharge pour véhicules électriques :  
gratuité du stationnement

**Rapporteur** : Monsieur Paul AUDAN

**Vu** les dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L. 2224-37,

**Vu** la délibération n°2016-004 en date du 28 janvier 2016 et la délibération n°2016-078 en date du 22 septembre 2016 par lesquelles la commune a délégué au Syndicat d'Energie des Alpes-de-Haute-Provence sa compétence « infrastructures de recharge pour les véhicules électriques »,

**Vu** la délibération n°2016-089 en date du 22 septembre 2016 par laquelle la commune a accepté le principe d'installation d'infrastructures de recharge sur son territoire,

**Vu** les arrêtés préfectoraux des 8 juin, 6 juillet et 22 novembre 2016 portant modification des statuts du Syndicat d'énergie des Alpes-de-Haute-Provence (SDE04),

**Vu** le dossier de candidature déposé dans le cadre de l'Appel à Manifestation d'Intérêt, Programme Investissements d'Avenir, mis en place par l'Etat et confié à l'ADEME, et la convention de financement liant l'ADEME et le SDE04,

**Considérant** que le SDE04 a décidé d'engager un programme de déploiement d'infrastructures de recharge pour véhicules électriques (IRVE), et ce à travers un maillage harmonieux et cohérent de son territoire,

**Considérant** qu'une borne de recharge pour véhicules électriques a été implantée sur le parking situé Avenue Brossolette, à côté du Centre Médical, le 10 octobre 2017,

Le rapporteur expose que, dans le cadre de l'appel à projets de l'ADEME (Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie) susvisé, il convient de confirmer l'engagement de la commune sur la gratuité du stationnement pour les véhicules électriques sur tout emplacement de stationnement avec dispositif de recharge, pendant une durée minimale de deux ans à compter de la pose de la borne.

Le Conseil Municipal, l'exposé du rapporteur entendu et après délibération, à l'unanimité :

**APPROUVE** le principe de gratuité du stationnement pour les véhicules électriques sur tout emplacement de stationnement avec dispositif de recharge pendant une durée minimale de deux ans à compter de la pose de la borne.

Fait et délibéré à Gréoux-les-Bains,  
le 5 avril 2018

Affichage en mairie :  
le 12 avril 2018

Le Maire,



Paul Audan